

Été 2023



Sylvain Coutant

AULT

Bulletin Municipal

SOMMAIRE

- Page 2 - Edito du Maire
- Page 4 - A Ault, cultivons notre jardin familial ;
- Page 6 - Réouverture au public du phare d'Ault-Onival ;
- Pages 9, 10 - Compléments au programme d'animations de l'été ;
- Page 11 - Le CCAS : Être au service des plus fragiles ;
- Page 14 - L'affaire « Goéland » !
- Page 16 - « Rien ne se perd, ni ne se crée, tout se transforme » ;
- Page 18 - Phytosanitaires (pesticides) et changement d'ère !
- Page 20 - Départ en retraite d'Odile Caillet, bibliothécaire ;
- Page 25 - Mettez-vous au vert !
- Page 27 - Tous mobilisés pour préserver l'offre de soins ;
- Page 30 - Vous avez dit OPAH ?
- Page 31 - La parole de l'opposition ;
- Page 32 - Pour une circulation apaisée et un espace public mieux partagé ;
- Page 34 - ... Un défi majeur, bien vivre ensemble !
- Page 37 - L'aire Maritime Educative aura sa newsletter ;
- Page 39 - Contacts et informations pratiques.

*« Ault vit,
Ault bouge,
Ault s'embellit,
grâce à vous,
avec vous ! »*

Edito du Maire

Chères Aultoises, chers Aultois,

A l'heure de finaliser ce bulletin municipal qui participe de l'inauguration de cette saison estivale 2023, force est de constater sa densité et la diversité des thèmes versés à son contenu. De la Zone d'Aménagement Concertée du Moulinet à l'espace de loisirs du phare, en passant par le projet de réouverture du phare, le lancement des jardins familiaux côté Bellevue – Reposoir, le schéma de circulation apaisée qui concerne toute la Commune tout comme le programme d'animations, la maîtrise de la population des goélands argentés, la lutte contre les incivilités, les mobilités douces ... Aucun quartier n'est laissé pour compte ! Soyez assurés que l'attention de l'équipe municipale se porte sur **la Commune, dans son entièreté, et ses habitants dans leur pluralité**. Notre objectif ? Tendre progressivement à un équilibre harmonieux entre les quartiers, afin que tous les résidents, à l'année comme les villégiaturistes, et les touristes, puissent y bénéficier du meilleur cadre de vie et de la meilleure qualité de vie possible.

Dans ce bulletin d'été, il est bien sûr question des animations et événements qui vont émailler votre été aultois, réunis dans un programme riche, original, concocté des mois durant dans un souci d'éclectisme et visant à satisfaire toutes les générations et tous les goûts. Vous êtes plutôt « sports », « nature », « culture et patrimoine », « farniente » ? Nous avons tout prévu pour que vous puissiez bénéficier, chaque jour, d'activités répondant à vos besoins et aspirations, qu'ainsi, votre été aultois soit un été inoubliable. Mais il est aussi question de sujets, certes moins festifs, mais particulièrement cruciaux et à enjeux majeurs. Cruciaux parce qu'ils touchent à **l'environnement** et à notre conscience écologique (*renaturation, zéro phyto*), parce qu'ils touchent à la **défense des plus fragiles**, à travers l'actualité du CCAS par exemple, également parce qu'ils touchent à **l'humain** et à la protection de ce qu'il a de plus précieux, son capital santé. Sur ce dernier point, vous n'ignorez pas que la Commune d'Ault, mobilisée avec différents acteurs de santé et en collaboration avec trois Communes limitrophes, se bat de toutes ses forces pour préserver la maison médicale de Friaucourt et avec elle, une offre de soins de proximité dans un périmètre que l'on sait sinistré en la matière.

Nous sommes résolus à mettre en place un faisceau de solutions qui permette à la maison médicale de passer le cap, de se maintenir et de se développer pour continuer à prendre en charge les milliers de patients dont elle assure le suivi. Votre soutien à nos côtés sera déterminant.

Autre sujet clef, **l'embellissement de votre cadre de vie** avec notamment les moyens renforcés, déployés par la Commune en matière de **propreté publique et d'entretien des espaces verts**, selon une gestion différenciée.

Egalement en matière de **sécurité** et de **prévention** (schéma de circulation apaisée) mais aussi en matière de **développement durable** (préservation de la biodiversité, jardins partagés.....).

Vous connaissez par ailleurs l'importance que j'accorde à l'écoute et à la concertation. Comme vous pourrez le lire dans ce bulletin, quatre réunions publiques seront organisées cet été, au plus près des habitants des différents quartiers. Nous y aborderons les préoccupations quotidiennes et les moyens d'y répondre. S'agissant du projet d'aménagement du futur quartier du Moulinet, un livret récapitulatif des propositions émises par les participants à la réunion de concertation du 22 avril 2023 sera prochainement diffusé. Il précise notamment en quoi et comment certains aspects du projet ont pu être amendés et ajustés, à l'appui des remarques des aultois qui avaient répondu présents à cet échange avec l'équipe projet.

Tandis que le Centre-Bourg a été inauguré, et bien que l'équipe municipale soit consciente du chemin qui reste à parcourir pour la poursuite de l'embellissement du cadre et de la qualité de vie des aultois, quels que soient leurs quartiers de résidence, je pense qu'à mi-mandat, l'on peut mesurer le chemin parcouru avec vous et pour vous. Et ensemble s'en réjouir, car, si l'on prend de la hauteur en faisant abstraction des clivages, la grande gagnante de ces efforts, c'est notre superbe Commune d'Ault.

Vous savez mon attachement à votre bien-être, à celui de vos proches, bien-être qui va de pair avec le renouveau, le développement, le dynamisme... Cela passe par une commune en mouvement, des projets porteurs qui servent le rayonnement du territoire, une vie culturelle foisonnante. Croyez-moi, les élus qui m'entourent et les agents communaux ne ménagent pas leurs efforts pour, chaque jour, être au **service du public dans le souci de l'intérêt général**, pour garantir la continuité, l'égalité et l'adaptabilité du service rendu à la population. Là encore, « la critique est aisée mais l'art est difficile ! »... Ils sont régulièrement la cible de critiques, pourtant, soyez assurés que sans la mobilisation des élus et personnels de la Commune et du CCAS, Ault ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui : une commune respectée et reconnue à l'échelle des Instances intercommunales de décision.

A nous, ensemble, d'œuvrer pour consolider cet état de fait.

Mon dernier mot va au personnel enseignant, périscolaire et d'animation de l'école Simone Veil. Cette année scolaire encore, je n'ai eu qu'à me féliciter de la collaboration efficace et constructive établie avec vous avec pour seule ambition, la réussite et l'épanouissement des enfants. L'année a été parsemée d'initiatives pédagogiques, toutes plus remarquables les unes que les autres, portées par chaque classe et chaque enseignant. Victor Hugo, qui affectionnait tant Ault, disait « L'enfant, je le répète, c'est l'avenir [...] Déposez-y une étincelle, il vous rendra une gerbe de lumière ». J'en suis absolument convaincu !

Je vous souhaite à toutes et tous, petits et grands, aultois de toujours et d'adoption, touristes et visiteurs, un été aultois, haut en couleurs et en enchantements !

**Marcel Le Moigne,
Le Maire**

A Ault, cultivons notre jardin... familial !

De quoi parle-t-on ?

Le concept des « jardins familiaux » apparaît en 1952, dans le prolongement des jardins ouvriers, développés à la fin du 19^e siècle sur l'initiative l'abbé Lemire et du père Volpette. Les jardins familiaux sont des parcelles, découpées au sein d'un terrain habituellement mis à disposition par une autorité publique. Chaque parcelle est attribuée à une famille, selon des critères d'éligibilité, afin qu'elle la cultive et en récolte les produits, pour sa consommation propre et en aucun cas pour un usage commercial.

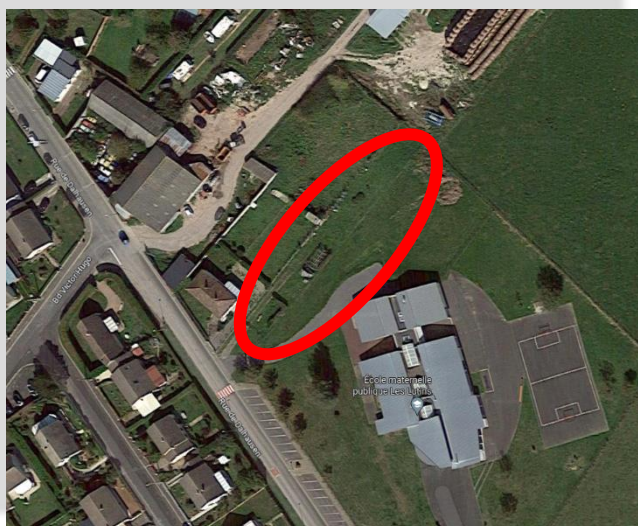


L'objectif des jardins familiaux est à la fois économique, social et solidaire.

Mais avant tout, ils sont des respirations, des soupapes de détente, des espaces de valorisation et de promotion du travail manuel, comme des lieux de préservation des traditions rurales et maraîchères.

De la germination d'une idée...

C'est en écoutant les suggestions des aultois, en les croisant avec ses ressources foncières, ses valeurs humaines et environnementales que la Commune a décidé de porter une démarche sur les jardins familiaux. Bien sûr, parmi les pré requis du projet, il y a la mise à disposition d'un terrain communal dont les caractéristiques et le potentiel sont compatibles avec une activité de jardinage collectif. Le terrain pressenti se situe rue de Dalhausen, en mitoyenneté du groupe scolaire, face au Reposoir. Il développe plus de 900 m² et s'y trouvent les anciennes serres communales. Huit parcelles individuelles de 60 m² chacune y sont projetées, une parcelle éducative confiée à l'école et une parcelle collective peuvent par ailleurs être préparées et proposées... Une façon de commencer doucement mais sûrement !



L'autre préalable concerne l'accès à la ressource en eau. Le sujet est à l'étude sachant que plusieurs solutions existent dans des temporalités différentes. En tout état de cause, les solutions sont pensées dans un contexte de raréfaction de cette ressource.

La collecte des eaux pluviales est une réponse possible, en sus d'autres options.

... *A la récolte des fruits d'une aventure collective.*

Le portage du projet sera assuré par la Commune, avec l'appui du CCAS et d'habitants jardiniers, amateurs ou spécialistes, débutants ou confirmés, mais dans tous les cas tous passionnés !

Le calendrier de la démarche amène un lancement de l'expérimentation dès septembre 2023, avec notamment inauguration à la rentrée scolaire de la parcelle attribuée aux scolaires.

La mise à disposition, reposant sur un principe de gratuité, s'effectuera auprès de familles volontaires répondant aux critères d'éligibilité. Une liste d'attente sera ouverte si la demande dépasse l'offre. S'agissant des formalités administratives, elles sont limitées : une convention d'occupation et d'usage sera signée entre les bénéficiaires et la Mairie pour cadrer la mise à disposition.

L'exploitation de chaque parcelle individuelle devra s'effectuer dans le respect de la charte des jardins et conformément au règlement intérieur des jardins familiaux. Au-delà de ces formalités administratives, le principe qui doit être la pierre angulaire de ces espaces est le « bien-vivre ensemble » et la convivialité. La parcelle collective sera gérée avec l'appui de la Commune, dans le même esprit.

Plantons les idées... d'une pierre, deux coups.

La Commune compte s'appuyer sur la démarche pour anticiper l'obligation du tri à la source des biodéchets (1er janvier 2024).

Ainsi, des composteurs collectifs vont être installés sur la parcelle commune pour permettre aux habitants de gérer certains de leurs déchets alimentaires. Ces points d'apports volontaires amèneront une cohérence globale au projet et un circuit court : du compost immédiatement disponible pour les jardins familiaux en proximité immédiate. Et c'est ainsi que chacun deviendra acteur du projet... pas besoin d'avoir la main verte pour nourrir le sol !

Un projet au service de tous.

A l'heure du développement durable, du retour à une alimentation saine et de la promotion du vivre ensemble, les jardins familiaux sont aussi des outils pour consolider les liens sociaux. Alors oui, ces jardins aultois devront être des espaces de créativité, de découverte de la nature et bien sûr de partage entre les habitants, jardiniers ou pas, toutes générations confondues.

La proximité de l'aire de jeux / fitness pourra contribuer d'ailleurs à brasser les publics, résidents comme de passage, et ainsi susciter la curiosité, l'intérêt pour le jardinage et les questions écologiques.



Réouverture au public du phare d'Ault-Onival : La démarche est (bien) engagée !

"Phare au rouge éclair

Que la brume estompe ! -

Le vent de la mer

Souffle dans sa trompe" - Une nuit qu'on entendait la mer sans la voir. V. Hugo.

Le phare et son histoire

Surplombant la falaise d'Onival, l'actuel phare d'Ault a été mis en service en 1951 et automatisé 50 ans plus tard. Son prédécesseur, dont la construction avait été entreprise en 1886, a connu un destin tourmenté.

Construit « à l'économie »

En briques et joints de pierre qualité, il présentait, à peine deux décennies après sa mise en lumière, une apparence très dégradée, le corps rongé d'humidité, nécessitant dès 1917 un lourd chantier de réfection.

Une fin tragique

La 2nde guerre mondiale est venue sonner le glas de ce 1^{er} phare. On peut lire, à la date du 7 juin 1940, dans le journal d'Edouard Daurelly, « On vient de faire sauter le phare à midi, on ne voit plus rien » puis le 11 juin « Nous venons de voir ce qui reste du phare ! C'est un amas de pierre et de fer ». Dynamité par les Allemands, le phare a été totalement rasé, suscitant l'effroi de la population.



Le saviez-vous ?

En 1884, si la construction d'un phare a été décidée à Ault c'est parce que les travaux nécessaires à l'augmentation de la portée du feu de Cayeux représentaient un coût exorbitant.

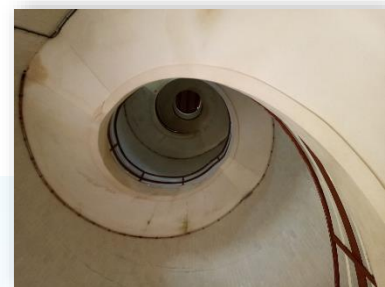
L'anecdote ne s'arrête pas là puisque, lors de sa mise en service en 1891, le 1^{er} phare d'Ault était équipé avec l'ancienne lanterne du phare de Cayeux... système vétuste qu'il a fallu remplacer dès 1907 !

Un nouveau phare !

Un projet de reconstruction est présenté dès 1942. Le phare actuel a été construit en 1950 puis inauguré et allumé en 1951. Du haut de ses 28 mètres (101 mètres au-dessus de la mer), son éclat porte à **17 milles nautiques** (~31 km). **Sa lanterne est à feu blanc et rouge scintillant avec 3 occultations toutes les 12 secondes.** Le tronc conique en béton armé est paré de briques blanches émaillées ; le sommet est appareillé de briques rouges. A 20 mètres de hauteur, se trouve la galerie extérieure, agrémentée d'une balustrade en maçonnerie. La vue sur l'envolée des falaises au sud, les marais du hâble au nord et les terres à l'est y est littéralement à couper le souffle.

La procédure de réouverture : pourquoi c'est long ?

La réouverture prochaine du phare au public, portée par la Municipalité en lien avec les services de l'Etat, est accueillie avec enthousiasme et une certaine émotion par les Aultois de toujours comme ceux d'adoption. Soyons honnêtes, nous sommes tous très impatients d'emprunter l'escalier en spirale mais avant ...



Des préalables fondamentaux !

Si le phare peut être considéré comme en bon état, son ouverture au public requiert notamment :

1. D'aménager, depuis le boulevard du Phare, l'accès à la parcelle où il se trouve implanté ;
2. De sécuriser cet accès mais aussi la parcelle et bien sûr le phare.

Au-delà des travaux nécessaires, le phare et sa parcelle étant des propriétés de l'Etat, cela implique des conventionnements clarifiant les droits, engagements et obligations des deux parties. Ce cadrage administratif est lourd mais essentiel.

3. De rétablir la fonction « d'établissement recevant du public » :

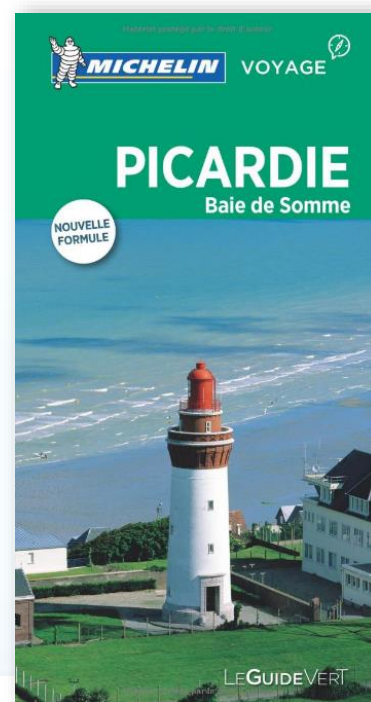
Bien qu'en bon état et assurant ses fonctions de signalisation maritime, le phare n'accueille plus de visiteurs depuis de nombreuses années. Le rétablissement de cette activité nécessite des autorisations, aménagements et travaux pour sécuriser les visites, répondre aux normes de sécurité et d'accessibilité applicables. Les travaux rendus nécessaires pour permettre l'accès du public seront financés par la Commune.

4. De définir la nature des visites projetées :

En complément de son ascension et du panorama exceptionnel depuis la plate-forme, le phare et ses abords extérieurs immédiats pourraient être le siège d'expositions temporaires, d'animations diverses, contribuant à sa mise en valeur... Il s'agit là aussi de poser le cadre des visites, de rédiger le règlement intérieur du phare, etc.

5. D'organiser le stationnement des visiteurs et le cheminement piéton jusqu'au phare.

Si la proximité et la capacité de stationnement du Centre Culturel constituent une opportunité pour le projet, il s'agit de faciliter le parcours des visiteurs désireux de se rendre au phare en le matérialisant au sol et en prévoyant une signalétique adaptée.



Réouverture au public du phare d'Ault-Onival : La démarche est (bien) engagée !

Le partenariat efficace mis en place avec les services de l'Etat s'organise autour d'une volonté commune : La valorisation de ce patrimoine maritime exceptionnel, au service du rayonnement de la Commune et de l'attractivité touristique du territoire.

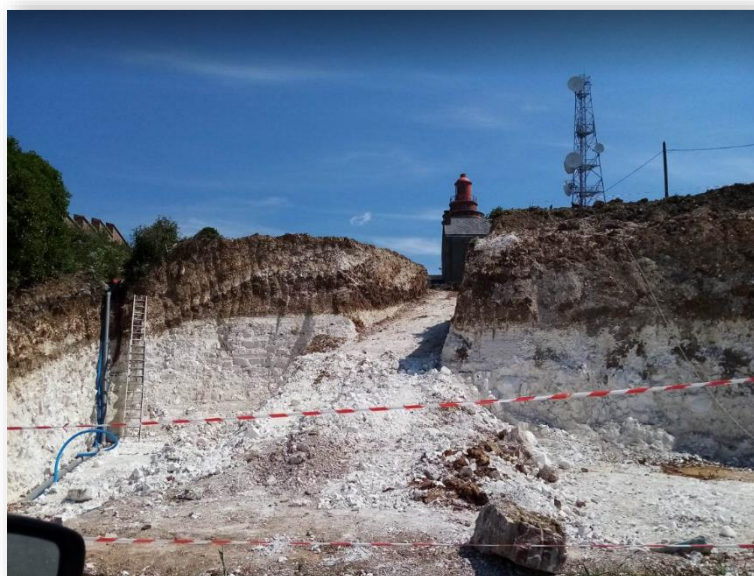


Et soyez en assurés, la vue admirable dont bénéficieront les visiteurs en haut du phare est une motivation formidable pour tenir le cap et, marche après marche, atteindre l'objectif d'une réouverture au printemps 2024 !



Qu'on se le dise !

Vous êtes quelques-uns à vous être étonnés et émus de la saignée pratiquée dans la falaise qui distribue sur le boulevard du phare. Et c'est tout naturellement que l'amalgame s'est installé... s'agirait-il de l'accès au phare ? Non ! Cette percée béante dans la craie et l'abattage concomitant d'une portion du mur de soutènement sont à dissocier complètement du projet de réouverture du phare. Ces travaux de gros œuvre sont commandités par le promoteur qui possède la parcelle mitoyenne à celle du phare et qui est donc une parcelle privée. Le chemin d'accès au phare s'effectuera sur un chemin communal latéral à cette parcelle, lequel accès sera piéton !



Compléments au programme d'animations de l'été 2023 !

Le **programme d'animations de l'été 2023** (juin à septembre), organisées par la commune, les Associations et les Commerçants a été publié courant juin et constitue une véritable **bible de l'événementiel aultois pour la saison estivale 2023**. Nous vous invitons à le parcourir, diversité, éclectisme et originalité garanties ! Vous n'en disposez pas ? Retrouvez le à l'accueil de la Mairie mais aussi au Point Relais Tourisme, installé au **Panier Fleuri**, Grande rue à Ault où Véronique Piochel vous accueillera et vous conseillera sur les pépites touristiques incontournables à Ault et les territoires alentours.



Quelques compléments en sus du contenu déjà très complet de ce programme d'animation... A vos agendas !

- **Samedi 1er juillet** et **Samedi 5 août** à 17 h 00, parvis de la Mairie d'Ault, pot estival offert par la Municipalité.
- **Mercredi 5 juillet** à partir de 18 h 00, Déferlante #4 sur l'esplanade d'Onival (Spectacle musical gratuit - Association La vague) ;
- **Samedi 15 juillet**, journée CLJ (Centre Loisirs Jeunes) au Petit Musée d'Ault.
- Et surtout, **grande surprise**, cet été, à Onival, place De Lattre de Tassigny, le **jeudi 13 juillet** et le **jeudi 10 août**, à partir de 18 h 00 dans les deux cas, concert de rue, à l'instar de ce qui est organisé en centre Bourg le Samedi soir.
- Brocante rue de Saint Valéry le **dimanche 13 août** (ASJA).
- Le **samedi 12 août**, Maison des associations, auberge espagnole et barbecue géant des anciens du CLJ (Ault le Petit musée).
- Le **lundi 14 août**, feu d'artifice plage d'Onival ;
- Le **mardi 15 août**, fête de la mer, le déroulé de la journée à partir de midi, le repas « cochon grillé », une animation musicale avec les vareuses portelloises (chœurs de chants marins), rassemblement à 14 h 30 à la chapelle puis départ de la procession ;
- **Mercredi 30 août** à partir de 18 h 00, Déferlante #5 au square du Bois de Cise (Spectacle musical gratuit - Association La vague) ;
- Grand karaoké au casino le **samedi 2 septembre** (ASJA).
- Activités parents - enfants à partir de 5 ans : **Tous les mercredis de juillet-août**, à 14 h 00, ateliers sculpture sur os de seiche (Atelier boutique effet-mer, 30 Grande rue) / Participation libre.

Compléments au programme d'animations de l'été 2023 !



AULT EN MUSIQUES !
Concerts et masterclasses en Baie de Somme

Directeur artistique : David Louwerse
Installations et sculptures : Fontaine de la Mare

BAROCCO TANGO TRIO
Mercredi 5 Juillet 20h Église Saint Pierre

"COMME UN AIR" CONCERT JAZZ
Jeudi 6 juillet 20h Centre Culturel Jacques Prévert

HARMONIE DE AULT & NICOLAS PROST
Vendredi 7 juillet 18h sur l'Esplanade d'Ault
Entrée Libre

LES GRANDES TRAVERSÉES CHEVALIER DE SAINT GEORGES
Vendredi 7 Juillet 20h Chapelle du Bois de Cise

CONCERT JAZZ
Samedi 8 juillet 11h sur l'Esplanade d'Ault

SPECTACLE JEUNE PUBLIC
Samedi 8 Juillet 16h Bibliothèque Paul Eluard
Entrée Libre

CONCERT DES STAGIAIRES
Samedi 8 Juillet 18h Chapelle Notre Dame d'Onival
Entrée libre

CONCERT LES GRANDES TRAVERSÉES THIERRY PÉCOU
Samedi 8 Juillet 20h Chapelle Notre Dame d'Onival

CONCERT JEUNES TALENTS
Dimanche 9 Juillet 15h à la médiathèque de GAMACHES
Libre participation aux frais

CONCERT DE CLOTURE: UNE SCHUBERTIADÉ !
Dimanche 9 Juillet 17h30 Centre Culturel Jacques Prévert

PLEIN TARIF : 12 EUROS - TARIF RÉDUIT : 8 EUROS
GRATUIT MOINS DE 16 ANS
PASS 6 CONCERTS : 60 EUROS

Renseignements et réservations: 06 09 04 59 37
<https://aultenmusiques.cotea.com/>
Office du tourisme : 02 35 86 05 69
<https://www.destination-letreport-mers.fr/>

Logos: some, Carrefour contact, Hauts-de-France, AULT Onival - Bois de Cise

Le festival Côte à Côte, de par son ancrage originel dans la saison touristique, offre à tous l'opportunité de découvrir différemment le patrimoine aultois, à travers la création d'œuvres artistiques. Il est devenu un point fort de la vie culturelle. La programmation se veut éclectique, brassage des arts et des cultures, approche sensorielle et éducative, compost de nos débats futurs : spectacles de rue, concerts, installations d'art visuel, performances dansées... en faisant appel aux talents et à la motivation des artistes qui composent cette odyssee.



Ault en Musiques !

Un festival soutenu par la commune d'Ault, le département de la Somme, la Région des Hauts de France, la Spedidam ainsi que par des partenaires privés.

Ses missions

La démocratisation de la musique classique et jazz et la mise en valeur du patrimoine d'Ault comme de sa région par l'intermédiaire de concerts, concerts jeunes talents, spectacles jeune public, concerts des stagiaires, concerts à thèmes, masterclasses et répétitions publiques.

Le festival propose cette année 10 concerts dont 4 en entrée libre.



FESTIVAL 2023
CÔTE À CÔTE

Du 28 au 30 juillet

à AULT (80)
Baie de Somme

Concerts
Spectacles
Arts Visuels

UN ÉVÈNEMENT PETIT CASINO D'AILLEURS

Logos: Hauts-de-France, AULT, and various sponsors

Le Centre Communal d'Action Sociale : Être au service des plus fragiles

Solidarité **Entraide**
Assistance **Accompagnement**
Bienveillance
Soutien
Coopération **Tolérance**
Lutte contre la précarité
Secours **Ecoute**

Lors du prochain Conseil Municipal, les élus éliront un nouveau membre, consécutivement à la démission de Monsieur Laurent HOUBART de son poste de Conseiller Municipal.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'Ault est un outil essentiel de la politique sociale de la Commune.

Il est l'interlocuteur de proximité des Aultois qui éprouvent des difficultés et qui sont en situation de précarité.

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire et composé, à parité, de membres élus par le Conseil Municipal, et de personnes nommées par le Maire parmi les celles qui « *participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune* ».



Notre CCAS inscrit son action dans l'ensemble des dispositifs de politique d'action sociale afin de **lutter contre l'exclusion et la précarité**. Ses principales missions sont de / d' :

- Instruire les demandes d'aides légales ;
- Animer une action sociale générale et de prévention au profit de toute la population ;
- Attribuer des aides facultatives selon des conditions indiquées dans son règlement d'aide sociale facultative (aide alimentaire, aide au chauffage, aides diverses...);
- Participer à l'organisation de documents personnels, à la rédaction de courriers divers, au classement, à la gestion des factures ;
- Faire valoir vos droits, comprendre une procédure (impôts, succession, retraites, mutuelles, assurances...);
- Orienter si nécessaire vers les différents acteurs professionnels (avocats, notaires, aides sociales...);
- Aider aux règlements de litiges et de contentieux.

Le Service de Maintien à Domicile

Le service d'aide à domicile est destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap. Il consiste principalement en un accompagnement des personnes bénéficiaires dans les gestes du quotidien, et en particulier : ménage, entretien du linge, repas, courses, aide à la toilette, déplacements, démarches administratives. Le service d'aide à domicile comprend des visites à domicile mais aussi l'instruction des demandes de prise en charge, des demandes de télé assistance, etc.

Le Centre Communal d'Action Sociale : Être au service des plus fragiles

Les visites au domicile sont assurées par des membres du Conseil d'Administration du CCAS à savoir notamment Catherine CHEVALLIER, Raymond LEDOUX et Viviane DHENNIN. Le tarif horaire sans prise en charge dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est de 20,40 euros de l'heure d'intervention. Les personnes âgées de plus de 60 ans à la retraite qui viennent profiter pendant plusieurs semaines ou mois de leur résidence secondaire peuvent bénéficier de ce service.



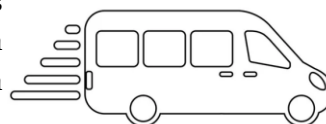
Notre CCAS fait l'effort budgétaire de ne pas appliquer les tarifs comme celui de la participation horaire de l'aide-ménagère à domicile fixée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) qui était à 24,50 euros au 1^{er} janvier 2022. De plus, les frais de gestion ne sont pas facturés. Il est rappelé que dans tous les cas la Loi permet de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu, égal à 50 % des dépenses annuelles engagées pour les prestations de services à la personne dans les conditions définies par l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts. Nous tenons à rendre hommage à nos Agents sociaux qui assurent le maintien à domicile. Elles sont identifiables dans la commune avec leurs blouses bleues. Elles se prénomment « Sabrina, Rose, Catherine, Justine et Alexandra ». Avec un jour de repos par semaine, elles travaillent un week-end sur deux et restent très disponibles.... Ces « agent-ges » gardiens ne ménagent pas leurs efforts, elles apprennent surtout en pratiquant et c'est l'expérience et la passion qui comptent avant tout. Cependant malgré leurs plannings chargés et leur problème de mobilité par certaines, en complément de leurs acquis et expériences, elles ont accepté d'assister à des réunions d'information et de suivre des formations pour mieux anticiper les pathologies communes chez les personnes dépendantes et reconnaître leurs symptômes par exemple.

*“Dans ce métier, il faut avoir beaucoup de bon sens et bien connaître les personnes
chez lesquelles on intervient »*

Une véritable vocation avec beaucoup d'humanité et un cœur « gros comme ça ».

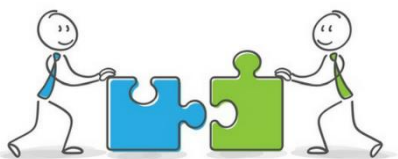
La navette du CCAS vous accompagne

Gratuite et à votre disposition, la navette du CCAS vous accompagne dans vos déplacements (en guise d'illustrations, sur la période 2022 à mai 2023, **578 personnes** ont été transportées par la navette, représentant **308 déplacements et 430 heures de déplacement**. En **mai 2023** il y a eu **39 sorties en 69 heures avec 58 personnes**).



Elle est assurée principalement par les bénévoles du CCAS à savoir Jean SAUZEAT, Viviane ALONET, Raymond LEDOUX et, en cas de besoin, Teddy GUILLERME, Conseiller municipal, qui réalise quelques transports. La navette pour le marché du samedi matin est effectuée par Frédéric DANZEL, l'agent ASVP.

Les partenariats



- Le CCAS assurera, en soutien de la Commune, le portage administratif et budgétaire du projet des jardins familiaux qui vont se déployer sur un terrain communal de l'avenue Dalhausen (voir l'article correspondant dans ce bulletin). Le calage du dispositif fera l'objet d'une convention de mise à disposition du terrain au CCAS, par la Commune sur délibération du prochain Conseil Municipal. Gageons que ce soutien déterminant et providentiel permettra au projet de se concrétiser dans les meilleures conditions techniques, organisationnelles et humaines possible. **Un bel exemple de coopération à venir !**
- En 2022, une collection de timbres a fait l'objet d'une donation au CCAS sous conditions de préservation / pérennisation, par voie de convention, sur l'initiative de Mesdames Mary Dalle et Armelle Hanot. Il s'agit, dans toute la mesure du possible et après réalisation d'un inventaire exhaustif, de valoriser cette collection exceptionnelle en l'exposant et en la mettant ainsi à disposition des yeux du plus grand nombre. Une première exposition de certains timbres rares et originaux pourrait être organisée à Ault au terme de l'inventaire et après sélection d'un échantillon, les contacts en ce sens sont en cours, à suivre !

Le plan Canicule : Adoptez les bons réflexes

En période de fortes chaleurs ou de canicule, solidarité, vigilance et prévention sont plus que jamais de rigueur. Le CCAS est à vos côtés. Des gestes simples permettent d'éviter les coups de chaleur et les conséquences qui peuvent être tragiques.

Il est donc conseillé de :

- Boire régulièrement de l'eau ;
- Mouiller son corps et de ventiler ;
- Manger en quantité suffisante ;
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour ;
- Ne pas boire d'alcool ;
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches ;
- Éviter les efforts physiques.

Vous avez plus de 65 ans, vous êtes en situation de handicap, vous êtes isolé(e) ? N'hésitez pas à vous signaler à titre préventif auprès de la Mairie pour qu'un suivi personnalisé puisse être mis en place par le CCAS en cas de déclenchement du plan canicule !



L'affaire « Goéland » !

Après instruction de la demande de stérilisation des goélands argentés, adressée à la DDTM* dans le cadre de la **lutte contre la prolifération de cette espèce en zone urbaine**, la Commune a obtenu, pour la troisième année consécutive, l'autorisation de procéder à la campagne de neutralisation des œufs de ces volatiles. L'arrêté préfectoral est en ligne, consultable sur le site de la Commune.

Rappelons ici que si le goéland argenté est une espèce protégée, sa densité de population est surveillée et peut être régulée sous certaines conditions. Précisons aussi que la grippe aviaire n'a eu qu'un impact limité sur les effectifs des colonies, d'où le maintien des mesures de régulation.

Lorsque la surpopulation n'est pas maîtrisée, les dégradations et nuisances occasionnées, tant vis-à-vis du patrimoine bâti que sur un plan sanitaire, sont réelles. A noter en outre la nature agressive de certains spécimens adultes, notamment lorsqu'ils ont le sentiment que leur progéniture est menacée.

Le mode opératoire de stérilisation fait désormais appel à un **drone**, piloté par un prestataire spécialisé, et le drone procède par pulvérisation d'huile de tournesol sur les œufs présents dans les nids, l'huile obture les pores de la coquille et asphyxie l'œuf dont le développement cesse. Les nids sont préalablement signalés, notamment par les riverains.

Ils sont également repérés par l'entreprise intervenante à l'occasion d'un premier survol du drone.

L'entreprise effectue le traitement en deux passages, en mai puis en juin. A Ault, le second passage est intervenu les 6 et 7 juin dernier : 115 nids ont été repérés, 129 œufs traités et 33 poussins ont été vus. Lors du 1^{er} passage les 25 et 26 mai, 255 œufs avaient été traités.



Pour les œufs éclos, bien entendu aucune intervention n'est réalisée, par contre il faut savoir que les poussins devenus grands gardent en mémoire le lieu de leur naissance et reviendront nidifier au même endroit l'année suivante !

Aussi, n'hésitez pas à anticiper les signalements via le formulaire dédié (téléchargeable ou disponible en version papier en Mairie) pour éviter les ré infestations.

Même lorsque nous ne sommes pas directement concernés par l'infestation, nous avons un rôle à jouer dans la régulation de la population de goélands argentés, en particulier en évitant de leur laisser l'accès aux reliefs alimentaires et en limitant les possibilités de nidification.

Sans ces mesures préventives, les approches curatives par neutralisation des œufs sont vouées à l'échec.



Aussi, surtout, ne nourrissez pas les goélands, ne laissez pas de reliefs alimentaires qui leur soient facilement accessibles (poubelles ouvertes, détritiques mal ensachetés, aliments de vos animaux domestiques...).

Il y a également un intérêt à repérer les nids, très en amont, ou les lieux potentiels de nidification future, notamment en signalant les naissances qui, inmanquablement, en appelleront d'autres l'année suivante !

En un mot comme en cent, pour éviter la surpopulation de goélands, le bon sens est de rigueur à titre préventif.



* Direction Départementale des Territoires et de la Mer

« Rien ne se perd ni ne se crée... Tout se transforme ! »

Vous vous souvenez sans doute des deux marronniers qui, à l'image des colonnes d'Hercule, encadraient le parvis de la Mairie d'Ault. Et vous avez sûrement encore en tête l'émotion suscitée par leur abattage en 2022. Peut-être enfin savez-vous qu'il a été convenu de leur réinsuffler vie ... sous une autre forme et dans un autre lieu.



Petit retour arrière.



Si l'abattage de ces deux arbres est intervenu dans le cadre des travaux de requalification du centre bourg, il faut rappeler que l'un de ces colosses était condamné - et suscitait l'inquiétude par le risque qu'il représentait pour les usagers et les biens. L'autre, mature, ne semblait pas malade (il s'avère aujourd'hui qu'il était atteint également) mais son implantation ne pouvait être conciliée avec le réaménagement prévu. En tout état de cause, ce n'est jamais sans mûre réflexion ni hypothèse alternative ou compensatoire qu'il est procédé à l'abattage d'un arbre sur l'espace public.

L'équipe municipale a entendu et pris en compte les interrogations et remarques des habitants. Engagement ferme a été posé de planter d'autres arbres, en nombre et à proximité, avec la volonté de végétaliser le bourg et au-delà, par conviction.

L'engagement a été tenu puisque ce sont près de 30 arbres d'essences diverses qui ont été plantés depuis, soit bien davantage que le nombre préexistant !

Petite parenthèse, en dehors du centre bourg, ce sont aussi des linéaires de plusieurs centaines de mètres de haies qui ont été plantés, au service de la biodiversité et de la renaturation du bourg dans sa globalité.



Revenons-en à nos marronniers ...



Transformer les arbres abattus pour leur insuffler une seconde vie est un pari poétique qui n'est pas sans rappeler les destins légendaires d'Eurydice, de Perséphone ou de Galathée !

Il a ainsi été proposé que le tronc des arbres abattus soit transformé en sculpture monumentale. Belle idée que cette métamorphose confiée aux mains du sculpteur sur bois, Léo Chartoire, qui par ailleurs exerce son art aux côtés de sa compagne Florence à l'atelier boutique Effet Mer, Grande rue à Ault.

C'est l'espace vert qui distribue vers le « Manoir » et la Bibliothèque municipale qui aura l'insigne honneur d'accueillir la sculpture. A ce stade, après implantation du tronc dans un socle dédié et installation d'un échafaudage, l'artiste créateur démarre le façonnage du bois avec une infinie minutie.

Le projet.

S'il a eu l'occasion à deux reprises d'exposer aux élu-e-s les esquisses et la symbolique qu'il désire exprimer à travers l'œuvre finale, il a été convenu de ne rien dévoiler du résultat attendu. D'une part, parce qu'il est possible, tenant compte de l'état du bois, que le projet posé sur papier connaisse quelques évolutions de fait.



D'autre part, pour permettre à chacun, le moment venu, de s'appropriier l'œuvre avec sa sensibilité et sa capacité d'interprétation. Le travail de façonnage du bois a démarré le 6 juin 2023. Il se déroule volontairement au vu et au su du public, avec une œuvre qui ainsi évolue et se précise de jour en jour. Beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte dans le déroulé du projet jusqu'à sa concrétisation : les conditions climatiques, les éventuelles zones de fragilité du bois, l'inspiration de l'instant... etc. Un délai de 4 à 6 semaines pour la finalisation du projet semble toutefois pouvoir être raisonnablement annoncé. De passage à la bibliothèque le jour du commencement du travail du bois par Léo, les élèves de la classe des CE1 – CE2 de l'école Simone Veil ont livré leurs premières impressions : « on dirait un personnage qui porte le soleil », « moi je pense qu'il va sculpter une pile de livres », « peut-être que ce sera un ange ». Il y a du vrai dans tout cela mais Chut... Laissons libre cours à l'imagination et à la rêverie et surtout, soyons assurés de la poésie que le talentueux Léo mettra dans le travail du bois, jusqu'à la révélation de l'œuvre finale qui sera aussi la seconde vie de nos séculaires marronniers.

Phytoprotecteurs (pesticides) et changement d'ère !

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants »

Antoine de Saint-Exupéry

Un point sur la réglementation en matière de pesticides.

La loi « LABBÉ » de 2014 renforcée par la loi de transition énergétique a interdit au 1^{er} janvier 2017, l'usage des produits phytoprotecteurs de synthèse (pesticides) par l'État, les collectivités locales et les établissements publics, investis dans la gestion des espaces publics (espaces verts, promenades, forêts et voiries).

Attachée à la protection de l'environnement et de la biodiversité, et soucieuse de l'impact sanitaire, la municipalité d'Ault et les prestataires qu'elle mobilise sont particulièrement vigilants à ces questions. Ainsi, la Commune veille bien évidemment à ce que les pratiques de ses agents techniques et prestataires respectent scrupuleusement ces obligations.

A titre d'illustration, le désherbage thermique est généralisé sur l'espace public. Cette technique, respectueuse de l'environnement, est toutefois beaucoup plus consommatrice de « temps agent » et nécessite d'être régulièrement renouvelée là où l'usage de phytoprotecteur était radical.... Mais nocif et destructeur !

La gestion différenciée des espaces verts fait aussi partie des nouvelles techniques déployées. Cela consiste par exemple à planter des espèces persistantes, peu consommatrices d'eau, à tondre moins souvent et plus haut afin de laisser vivre la faune et la flore naturelles ou encore à mener des actions en harmonie avec le cycle naturel de la nature.

Pour information, ce sont 26 kilomètres de voirie (donc 52 kilomètres de bordures) qu'entretiennent nos jardiniers dans le strict respect de la réglementation et sans moyen en temps supplémentaire. Une donnée qui peut-être vous incitera à un peu de patiente compréhension quand vous constaterez que l'herbe repousse au bord des routes ou que le gazon affleure à 5 centimètres ... Rassurez-vous, les jardiniers ne vous ont pas oubliés !

Mais nous sommes tous concernés !

En effet, depuis janvier 2019, l'utilisation et la détention de produits phytoprotecteurs chimiques* sont interdites pour les particuliers et jardiniers amateurs (usage non professionnel). Dès le 1^{er} juillet 2022, l'interdiction d'utiliser ces produits s'est notamment étendue aux propriétés à usage d'habitation y compris leurs espaces extérieurs et leurs espaces d'agrément, les voies d'accès privées.



Que risquent les contrevenants ?

Au regard de la réglementation, la détention et l'utilisation des phytosanitaires de synthèse par les particuliers constituent un délit qui peut être sanctionné par une peine d'emprisonnement et une lourde amende. Ces sanctions sont identiques à celles prévues pour les professionnels qui ne respecteraient pas les conditions d'usage des phytosanitaires.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - www.anses.fr) ou à vous rapprocher de la Mairie qui répondra à toutes vos questions.

* seuls les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou ceux utilisables en agriculture biologique, restent accessibles aux particuliers. Ils portent la mention « emploi autorisé dans les jardins » (EAJ)

Brèves et entrefilets : L'actu en condensé et en images !

Cérémonie de remise des livres des auteurs illustrateurs - Classe de CM.

Céline Potard, auteure jeunesse, et Pascal Duclaux, dessinateur illustrateur, ont organisé le 13 juin à la bibliothèque le vernissage des livres écrits, pensés, imaginés et illustrés par les élèves de CM1-2 de l'école Simone Veil. Céline et Pascal, avec l'enseignante Amandine, ont accompagné les enfants dans cette aventure fantastique dont il ressort un recueil de Nouvelles fantastiques dont Ault est le théâtre. Les parents et l'entourage des écrivains en herbe étaient venus en nombre assister à cette cérémonie, en présence notamment de Monsieur le Maire, de Mme Sauzéat, Adjointe à l'éducation – événementiel mais aussi de Mathieu et Jean-Baptiste, Militaires du sémaphore, qui avaient, ce 13 juin, accueilli les enfants pour une visite surprise inoubliable des locaux du sémaphore.

L'événement s'est terminé autour d'un pot de l'amitié et d'une séance de dédicaces organisée par les enfants. Le recueil est disponible et réservable à la Bibliothèque qui résonne encore des applaudissements du public, très ému, et des éclats de rire des enfants. Venez le compulser et l'emprunter sans attendre, cet opus, fruit d'un travail participatif mais surtout de l'imagination et du talent des enfants, est une pépite.



Départ en retraite d'Odile Caillet, Bibliothèque municipale d'Ault. *C'est un beau roman, c'est une belle histoire !*

Odile Caillet a 22 ans, son parcours BTS économie sociale et familiale en poche, quand, lors d'un spectacle à Fressenville où elle participait avec la Chorale du Vimeu, elle est repérée par le Maire d'Ault, Monsieur Couillet. Ce dernier lui propose de venir chanter lors du goûter des aînés...

Sa pétulante jeunesse et son originalité séduisent immédiatement le public. En février 1982, un poste est créé par la Commune et consiste en un rôle d'intermédiaire entre la Mairie et les Personnes Agées. Il s'agit de les aider dans leurs démarches administratives, les éclairer sur leurs droits et leur permettre d'accéder aux aides auxquelles elles peuvent prétendre.

Odile est pressentie. Basée à la Mairie, elle endosse ce rôle difficile mais essentiel de Globetrotter auprès des personnes âgées aultaises. En janvier 1983, en sus de ses missions, elle vient prêter mains fortes à Madame Fernande Dubois, bénévole à la bibliothèque d'Ault qui alors se trouvait implantée au premier étage de la Mairie.

L'adjoint au Maire en charge de la Culture perçoit le potentiel d'Odile et lui glisse goguenard « *ah, toi, je te verrais bien à la tête de la bibliothèque* ». Mais Odile rétorque « *pourquoi pas mais honnêtement, j'n'aime pas lire* ».

Pour un défi, c'en est un mais qu'à cela ne tienne, Odile s'essaie à la gestion d'une bibliothèque et prend plaisir aux méticuleuses missions d'enregistrement, d'indexation et de classement. En son for intérieur, Odile se répète « *J'n'aime pas lire* ». Pourtant notre jeune bibliothécaire se démarque et jongle à merveille sur ses deux casquettes.

C'est qu'elle a un passé particulier avec le tissu éducatif et les études... Une dyslexie non détectée, une gauchère « empêchée », il en résulte des appréhensions, des doutes. Et, croyez-le si vous voulez, une grande timidité. Ce n'est qu'à l'âge de 28 ans qu'Odile comprend que sa latéralité contrariée est probablement à l'origine de bien des blocages et des tourments inconscients.

Mais Odile est une battante et si elle ne souscrit pas encore complètement à la lecture, elle s'essaye avec brio aux animations et entame la préparation à distance du Certificat d'Aptitude à la Fonction de Bibliothécaire.



*Dernière animation par Odile pour les écoliers de moyenne section le 26 mai 2023.
Déguisement ? Crevette rose !*



Toujours à l'écoute des gens, et d'un altruisme incontesté, Odile passe peu à peu du survol de la 4^{ème} de couverture à l'intimité du cœur des livres. Et du cœur, elle en a Odile ! Du coffre aussi ! Qui n'a pas entendu Odile chanter ? Des reprises mais aussi, ses créations.

En 1994, après un congé parental consécutif à la naissance de son 3^{ème} enfant, Odile a 35 ans et reprend sa double fonction mais cette fois, son métier de bibliothécaire s'exerce dans un véritable écrin, en l'occurrence l'ancien hospice, devenu école de filles puis salle de théâtre et de cinéma. En effet, la bibliothèque a déménagé en 1991 dans le bâtiment, en fond du square de l'ensemble « Le Manoir ».

Lieu à l'architecture et à l'agencement d'une grande beauté, la bibliothèque baptisée « Paul Eluard » est inspirante. Odile l'autodidacte goûte à l'écriture de pièces de théâtre et de spectacles qu'elle met en scène : fêtes carillonnées, marionnettes, déguisements, guitare sèche et chansons... au côté des enfants.



« A chaque dizaine, j'ai commencé une nouvelle activité ! ». Elle est comme ça Odile, une touche-à-tout, atout cœur. A 40 ans, la peinture à l'huile fait son entrée dans sa vie, à 50 ans, elle met en chansons les contes qu'elle a écrits. A 60 ans, elle crée ses vidéos et sa chaîne youtube, avec l'assistance de son fils. Par-dessus tout, elle aime lire à voix haute ce qu'elle écrit, mettre des mots sur les anciens maux, ceux dont elle a fait une force.



Difficile d'évoquer le riche chemin parcouru par Odile à la bibliothèque sans évoquer son passé de « déjantée » au sein de l'association « J'écris ton nom ». Douze ans de facéties, de sketches, d'improvisations, de saynètes, de chansons et de rires. Quand on lui demande ses anecdotes les plus truculentes en 40 ans de bibliothèque, Odile ne répond pas, elle sourit. Puis il y a une larme dans ses yeux. Pardon, une poussière dans l'œil. Ce regard en camaïeu de bleu qui a vu passer des générations de lecteurs, les parents des enfants qui aujourd'hui jubilent quand paraît « mamie Crocodile » parée des déguisements les plus extraordinaires. Ce regard bienveillant qui a vu la bibliothèque se métamorphoser et évoluer avec les attentes du public.

Départ en retraite d'Odile Caillet, Bibliothèque municipale d'Ault. *C'est un beau roman, c'est une belle histoire !*

Mais au fait, Odile, que feras tu de ce temps retrouvé à l'occasion de ta retraite ?

La réponse est spontanée et sans appel « lire, lire, lire ». Qu'elle est loin et toute proche cette jeune fille timide qui n'aimait pas lire. Et puisse ce parcours professionnel rassurer bien des parents qui s'inquiètent de voir leurs enfants se détourner des livres... Il n'est jamais trop tard pour plonger dans l'intimité des pages et comprendre, comme disait Montesquieu, « qu'il n'est pas de chagrin qu'une heure de lecture ne sache dissiper ».

Odile espère aussi monter les pièces de théâtre qu'elle a écrites, être très active dans la vie associative aultoise... Quoi d'autre ? La question est insistante alors Odile s'emballe... « je me perfectionnerai dans la connaissance des champignons mais aussi des plantes, je pratiquerai aussi la pêche à la crevette, je me mettrai au long-côte... ».

Pour peu, on entendrait Gandhi nous dire qu' « il faut apprendre à rester serein au travail et à être vibrant de vie au repos ».

Alors oui, qu'elle soit vibrante, passionnante, palpitante et surtout merveilleuse ta retraite Odile !



* Chaîne You tube animée par Odile (chansons pour les petits) : Mamie Crocodile

C'est Cécile Caëls qui assure le remplacement d'Odile à la Bibliothèque Municipale, sur des missions élargies aux politiques culturelles, à la communication municipale et est en appui sur les projets transversaux. Cécile exerçait ses fonctions d'ingénieur territorial jusqu'à il y a peu à la Mairie de Lille tout en étant implantée à Ault, Ault qu'elle fréquente depuis sa plus tendre enfance puisque sa famille y possédait une maison de vacances. De formation scientifique, elle se décrit comme une « littéraire contrariée » qui rêvait de belles lettres et ne brassait que des formules mathématiques... Comme quoi, tout est affaire de patience !



Après 9 ans dans la fonction publique hospitalière à Dunkerque puis Lille et 14 ans dans la fonction publique territoriale, Cécile a posé ses valises professionnelles à la Bibliothèque Paul Eluard où elle espère vous accueillir en nombre cet été 2023, à l'appui d'une programmation qui vous enchantera et d'activités diversifiées... Car oui, on peut fréquenter une bibliothèque même quand on n'est pas un lecteur assidu !



Qu'on se le dise ! Un artisan boucher, Christophe Damis, s'installe à Ault, Grande rue, et ouvre son commerce au public à compter du 1^{er} juillet 2023 sous l'enseigne « **Boucherie Aulnoise** »... Une excellente nouvelle, après plusieurs années sans boucherie, que celle de pouvoir retrouver l'habitude d'aller chercher sa viande dans un commerce de proximité, en Centre-Ville.

Réunions publiques : A vos agendas !



Plusieurs réunions publiques seront organisées cet été et seront ouvertes à tous.

08.07.23 : Quartier Bellevue – Reposoir ;

29.07.23 : Quartier Onival ;

12.08.23 : Quartier Bel-Air et suites du dernier éboulement de la falaise en mars 2023 ;

Une 4^e réunion publique sera calée pour le sujet de l'église St Pierre – Beffroi ecclésiastique ;

Surveillez bien les panneaux d'information numérique et les publications municipales qui rappelleront les dates de chacune. Et venez nombreux vous exprimer et échanger avec l'équipe municipale, ces réunions sont précisément destinées à donner la parole au plus grand nombre.

Nouvel arrivant à la commune d'Ault !



Monsieur Nicolas Poiret prendra ses fonctions à Ault en qualité de Policier Municipal, notamment chargé de maintenir la tranquillité publique, de veiller à la sécurité des personnes et des biens publics, ainsi qu'à la salubrité publique. Son profil, ses compétences et ses qualités de médiation comme de dialogue sauront, comme dit l'adage, prévenir plutôt que guérir. Bien entendu et au besoin, il pourra être amené à sanctionner les contrevenants mais ce sera toujours à bon escient, dans le souci de l'intérêt collectif et du bien-vivre ensemble.

L'actu en bref et images

* Réinstallation du **parcours Victor Hugo** : Renaissance d'une promenade emblématique.



* **Puzzle collaboratif** à la bibliothèque ...
Oserez-vous relever le défi des 1000 pièces ?



* **Le goûter des aînés le 15 juin dernier au Casino**, un moment très convivial et une participation très importante !



Mettez-vous au vert !



Renaturer les sols, *végétaliser* l'espace public. Il est des verbes que l'on a plaisir à voir fleurir dans le dictionnaire, mais que signifient-ils appliqués aux Citoyens que nous sommes ?

Ils traduisent la possibilité qui nous est donnée d'être acteurs du verdissement de notre Commune, c'est à dire, de la réappropriation, par la nature, du milieu urbain !

A Ault comme dans bien d'autres villes, le végétal s'invite dans le minéral ! Cette démarche vise à contrebalancer l'artificialisation des sols en exploitant un segment de trottoir, un linéaire de façade, une faille de muret, les soubassements, mais aussi les balcons ou encore des portions de toit pour y planter et faire pousser des plantes.

C'est ainsi que le bitume, la brique, le ciment... se parent de campanules, de violettes, de roses trémières, de valérianes, d'érigérons, de coquelicots, de cosmos, etc.



Plaisir des yeux ? Patch work de couleurs et de fragrances ?

Oui, mais pas uniquement ! Il s'agit aussi de (re)donner chaque fois que possible toute sa place à la nature, préserver la biodiversité, améliorer la qualité de l'air, enjoliver le cadre de vie avec l'approche la plus respectueuse possible... Car ces initiatives s'inscrivent aussi dans une évolution progressive et nécessaire des modes d'entretien des espaces publics (interdiction de l'usage des phytosanitaires – voir l'article à ce sujet).



Qu'il s'agisse du fleurissement d'un pied de façade ou de quelques plantes de rocaille dans les interstices d'un pan de maçonnerie, ce sont autant de petits poumons verts bénéfiques pour la qualité de vie et bien sûr l'attractivité du bourg.

Ces initiatives peuvent être portées par chaque habitant avec, pour seul prérequis, de solliciter un permis de végétaliser auprès de la Mairie et bien entendu du bon sens !

Car fleurir le pied de sa façade et les interstices de son sous-bassement ne dispense bien entendu pas d'entretenir le linéaire de trottoir au droit de son logement ! Pour rappel, le permis de végétaliser façades et pieds de murs face à la rue est une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Ladite autorisation implique de s'engager à respecter une charte de végétalisation.

Une première enquête menée il y a un an avait permis de recueillir l'avis des Aultois sur le sujet, à l'échelle des différents quartiers, avec des retours nuancés, des envies mais aussi des freins et des questionnements. Ces interrogations, légitimes, ne sont pas incompatibles avec le lancement d'une expérimentation, avec l'appui de quelques riverains motivés.

Si l'expérimentation est concluante, elle permettra de lever les craintes, d'illustrer *in concreto* les résultats et pourquoi pas, de donner envie à d'autres de se lancer. Alors pourquoi pas vous ?

Vous seriez intéressés ? N'hésitez pas à contacter la mairie qui routera votre demande et vos questions vers les interlocuteurs compétents.



Brèves et entrefilets : L'actu en condensé et en images !

Comme chaque année, nous recevons une très belle visite musicale. L'ouïe de nos petits élèves a été très joliment sollicitée ce matin du mardi 20 juin par la venue de « Ault en musiques ». Démonstration et explication ont permis aux élèves d'être en contact avec la famille des saxophones ! Merci aux musiciens pour ce moment féérique.



Tous mobilisés pour préserver l'offre de soins !

Il est des combats que l'on se doit de mener, avec force et conviction, parce qu'ils touchent directement aux gens et à ce qu'ils ont de plus précieux, leur santé.

C'est précisément le cas ici puisqu'il est question de **la survie de la maison médicale de Friaucourt** et donc, de la défense de l'accès aux soins pour les milliers de patients qui la fréquentent chaque année, qu'ils soient aultois ou non.

Voici les faits et comme chacun le sait, les faits sont têtus :



Les praticiens qui exercent à la maison médicale de Friaucourt, structure privée inaugurée en 2001, font face depuis plusieurs mois à une hausse substantielle des charges de fonctionnement (fluides, énergie, maintenance informatique, charges de personnels...), compromettant la poursuite de leurs activités et au-delà, leur avenir en ce lieu. Les médecins en exercice, asphyxiés par la hausse des charges, ont tiré la sonnette d'alarme dès le début d'année. En effet, l'absence de soutien financier d'ici au terme de l'année 2023 pourrait signifier la **cessation de l'activité de la maison médicale**. L'information fait l'effet d'un séisme car cette fermeture serait une véritable catastrophe pour la patientèle déjà confrontée par ailleurs à un accès aux soins compliqué pour certaines spécialités médicales.

Il ne s'agit aucunement d'un ultimatum mais bien d'un **appel à l'aide face au risque véritable de devoir mettre la clef sous la porte !** La situation est d'autant plus complexe que l'importante majoration des charges décourage l'installation d'autres praticiens susceptibles de remplacer les départs en retraite ou d'absorber la patientèle qui aujourd'hui est en attente de médecin traitant. Or, si l'effectif de médecins diminue, les charges supportées par les soignants en activités à la maison médicale s'alourdiront encore puisque ventilées sur moins de professionnels.

Pourtant l'activité n'est pas en berne puisque le flux moyen de prise en charge à la maison médicale s'élève à environ **7 000 patients par an !**

En première intention, la demande de soutien financier s'est orientée vers la Communauté de Communes. L'accès aux soins est une compétence que cette collectivité pourrait choisir de porter de manière à assurer un juste équilibre de l'offre de soins sur le territoire des 28 communes, ce qui est un **enjeu majeur pour la population mais encore un sujet d'ordre éthique**.



Conscientes de ces enjeux, les Communes d'Ault, Allenay, Friaucourt et Woignarue notamment se mobilisent de toutes leurs forces pour sauver la Maison médicale de Friaucourt. L'on peut bien évidemment regretter que le soutien ne soit pas plus fédérateur à l'échelle des autres Communes impactées mais néanmoins espérer que les positions finissent par évoluer vers une mobilisation plus générale. Car oui, c'est l'accès aux soins du plus grand nombre qui est en jeu et à défendre bec et ongle.



Les Communes de Béthencourt, Tully, Méneslies et Yzengremer seront contactées très prochainement pour rejoindre le mouvement de soutien.

Les données chiffrées sont les suivantes : Les charges actuellement portées par chaque praticien s'élèvent à 3200 euros par mois. Si l'effectif de médecins passait de 4 à 6, ce qui est en pourparlers, les charges seraient mieux réparties, de l'ordre de 1700 euros par praticien. C'est du domaine du possible mais en attendant, il faut aider le corpus de soignants à franchir ce cap difficile ! Première lueur d'espoir, le loyer qui incombe aux médecins va être revu à la baisse par la SCI propriétaire du bâtiment. Mais cela ne règle pas le sujet des charges de fonctionnement très élevées.

La question d'apporter le soutien financier des pouvoirs publics à une entité privée est au centre des débats ... Or, si l'on prend un peu de hauteur en faisant abstraction de cette approche clivante, le sujet devient : **peut-on délibérément prendre le risque de laisser des milliers de patients sans possibilité de prise en charge médicale de proximité, sur un territoire déjà sinistré en matière d'accès aux soins tout en sachant que le cabinet médical de Friaucourt assure un service public de santé de proximité ?**

Notre réponse est non !

Un autre point qui questionne : Si l'initiative de soutenir l'installation de nouveaux médecins est excellente, pourquoi n'aide-t-on pas à maintenir les médecins en exercice et les structures médicales en place ? De là à imaginer qu'il y ait une certaine concurrence à l'échelle du territoire avec des zones rendues de facto plus attractives que d'autres... Mais ici, pas de mauvais esprit, place à la recherche de solutions pour permettre à la maison médicale de Friaucourt de rester à flots le temps de voir s'installer d'autres médecins !



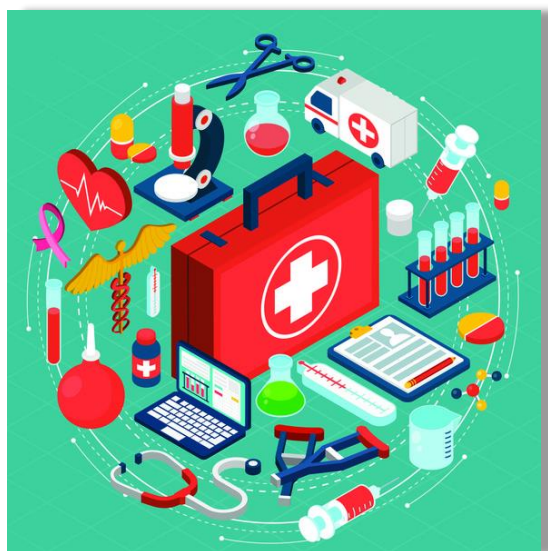
Tous mobilisés pour préserver l'offre de soins !

Le Maire d'Ault, soutenu par ses homologues de Friaucourt, Allenay et Woignarue, propose de monter dans les meilleurs délais une Association pour la sauvegarde de la Maison médicale de Friaucourt rassemblant élus, professionnels de santé et les habitants qui le souhaitent. Si la mobilisation est importante, et tout porte à croire qu'elle le sera, la voix des patients sera portée d'autant plus haut et leur mobilisation n'en sera que plus entendue. Les adhésions viendront utilement en sus de la subvention exceptionnelle que les Communes précitées proposent de verser à partir du 3ème trimestre 2023 à la maison médicale pour qu'elle passe ce cap difficile.

L'idée est bien là, une aide exceptionnelle pour permettre l'installation d'un 5ème voire d'un 6ème médecin.

D'autres hypothèses d'approche de la problématique restent concevables comme faire l'acquisition du bâtiment avec l'aide du fonds d'accompagnement de la Communauté de Communes (jusque 30 %) dont c'est une ... compétence pour les projets d'intérêts communautaires !

Dans tous les cas, soyez assurés que tout sera mis en œuvre et tenté pour obtenir le maintien de la maison médicale de Friaucourt. Le maintien de la pharmacie d'AULT, elle aussi très mobilisée sur le sujet, est lié à la poursuite de l'activité de la maison médicale !



« Si un Maire ne se bat pas pour permettre à ses administrés d'être soignés correctement, il n'a aucun autre combat à mener ! ».

Laissons à ce stade le mot de la fin à Hippocrate dont le premier principe du serment est « *Primum non nocere* », « en premier lieu, ne pas nuire ». C'est précisément dans cet esprit que le combat pour la sauvegarde de la Maison médicale s'organise, en sachant que l'union fait la force et que la portée du collectif, sur de tels sujets, est essentielle.

Nous avons besoin de vous pour le maintien de nos soignants de proximité et gagner ce combat qui nous concerne tous !

Brèves et entrefilets : L'actu en bref et en images !

* La nouvelle aire de jeux et celle de fitness ouvertes au public (10 juin 2023) : un franc succès !



* Voyage des enfants de l'école Simone Veil à Valloires (16 juin 2023), offert par la Commune : des souvenirs inoubliables !



* Commémoration de l'appel du 18 juin.



Brèves et entrefilets : L'actu en bref et en images !



Une kermesse enchantresse !

Point d'orgue de la fin d'année scolaire, la kermesse de l'école Simone Veil a, cette année encore, été un formidable succès. Le spectacle tout d'abord, entre danses originales, medley exceptionnel et chorégraphies inédites. Les jeux ensuite, tous plus originaux les uns que les autres, pour divertir les enfants ...



Et les parents ! Le finish musical était particulièrement émouvant, offrant une reprise par tous les enfants de la chanson de J-J Goldman « J'irai au bout de mes rêves ». L'applaudimètre en disait long sur l'émerveillement ému du public ! Un sans-faute récompensant le travail acharné des enfants et des enseignants pour concevoir cet événement extraordinaire.

La surprise enfin puisque Monsieur le Maire a déclaré ouverte l'aire de jeux et de fitness, mitoyenne de l'école, annonce accueillie par une joyeuse déferlante d'enfants se précipitant sur les modules pour les inaugurer. La météo splendide a accompagné cette journée particulière qui s'est achevée par un goûter offert aux enfants par la Commune.

Encore quelques jours d'école puis ce seront les vacances que je vous souhaite splendides, joyeuses et très actives. Et que vous souhaitez de plus beau les enfants que d'aller « au bout de vos rêves ». Merci et un immense bravo à tous !



La parole de l'opposition

Hasard du calendrier, à moins de 10 jours de l'inauguration du Centre Bourg je rédige ces quelques lignes le 15 Juin, 14 ans jour pour jour mon entrée au Syndicat Mixte Baie de Somme.

Proche collaborateur du Président ARCILLON grâce à qui j'ai découvert la naissance de ce beau dossier, c'est avec satisfaction que je partage avec vous aujourd'hui ce résultat.

Après ce mois de juin, l'espace public de Ault sera « contemporain » c'est donc Ault demain ! Merci aux acteurs techniques et politiques successifs parfois dans l'ombre ou l'oubli avec ces années passées mais le résultat reste le fruit d'un long travail collectif que je suis avec attention personnellement depuis tout ce temps alors ayant connaissance de l'historique je tiens donc à rappeler cette réussite collective.

Vous connaissez ma passion pour le sport alors je citerai ces travaux pour moi « en relais » ou la performance la plus remarquable reste le travail de fond pour les études et les financements, transparent pendant des années mais nécessaire à la remarquable réalisation d'aujourd'hui ou chacune et chacun d'entre nous profiterons dès cette saison.

Le dernier relais de la course va permettre ce 24 Juin de passer «le ruban » mais impossible pour moi sur ma nouvelle casquette d'avoir une pensée à celles et ceux qui ont tout donné pour gagner.

La prochaine victoire d'Ault demain doit être le Moulinet, comme pour la revalorisation du Centre Bourg c'est avec une attention particulière que je suivrai ce dossier grâce à mes collègues du syndicat.

Originaire de l'ancien canton d'Ault ma première compétition sportive a eu lieu dans la commune en 96, ce qui me permet aujourd'hui d'avoir l'esprit sportif et de pouvoir échanger avec vous tous, je reste donc à la disposition de chacune et chacun d'entre vous sur tous les sujets.

Les circonstances font que je m'adresse seul à vous mais cela me donne le privilège de vous souhaiter à toutes et tous habitants, commerçants, associations, agents communaux... bref toutes les forces vives qui vont animer et œuvrer pour notre station balnéaire authentique, un excellent été 2023 !

Hubert HEDIN

Vous avez dit OPAH ?

Le point sur l'opération de rénovation des logements privés, énergivores et/ou vétustes.



Rappelez-vous. Les bases d'une future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont été posées à Ault il y a plus d'un an, sur la volonté de l'équipe municipale, dans le cadre plus général de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Menée de concert avec Gamaches et Mers-les-Bains, cette initiative consiste à aider les propriétaires du parc de logements privés, énergivores, frappés de vétusté, d'insalubrité, etc., à financer un chantier de réhabilitation.

Celui-ci peut soit consister en des travaux de rénovation énergétique, soit en des travaux d'adaptation de l'habitation aux besoins de ses occupants (personnes dépendantes ou en situation de handicap par exemple) soit en des travaux plus « lourds » portant notamment sur l'habitat indigne.

L'OPAH se matérialise par une **convention tripartite signée entre l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat et la Commune contractante.**

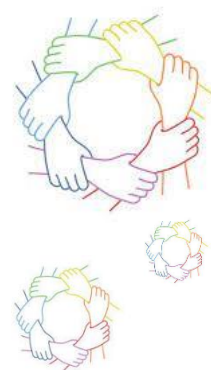
Elle est d'une durée de 3 à 5 ans. Le contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires. Il s'agit d'inciter les propriétaires ou copropriétaires à investir dans la rénovation de leurs logements avec, en contrepartie, des aides.

Les actions pourront s'apparenter à un soutien technique et financier pour les résidents dont le dossier aura été sélectionné.

Un **diagnostic** a été réalisé au second semestre 2022 à l'appui d'un questionnaire d'enquête, diligenté par le cabinet mandaté. Les résultats, fraîchement dégagés, orientent vers un **échantillon de 15 logements tests éligibles.**

Pour cet échantillon, les travaux nécessaires de réhabilitation ou de remise en état ont été chiffrés dans le cadre d'une étude de faisabilité. S'ensuivent les hypothèses de répartition des financements, tenant compte notamment des conditions de revenus des potentiels bénéficiaires : l'ANAH, la Région, le Département et la Commune, notamment, peuvent co-financer une partie des travaux éligibles avec un reste à charge pour le propriétaire.

Dès le début 2024 l'opération pourra être lancée. A suivre prochainement !



Pour une circulation apaisée et un espace public mieux partagé !

Vœux pieux ?

Non, il ne tient qu'à nous de faire de la Commune un espace où tous les modes de déplacement cohabitent (*piétons, deux-roues, voitures, transports en commun*) dans un souci de « bien vivre ensemble » et de sécurité... Et ainsi **concilier, code de la route et code de conduite !**

Pour partager équitablement l'espace public - *rues, parkings, trottoirs, etc.* - et renforcer la sécurité de tous, un schéma de circulation prévoyant un panel d'actions et d'aménagements est en cours de mise en place à l'échelle de la commune.

Un schéma de circulation apaisé... en quoi consiste-t-il ?

Il recouvre différentes mesures dont certaines déjà bien en place comme la généralisation de la **zone 30** à toutes les voies de circulation aultoises, à l'exception des deux artères que sont l'avenue du Général Leclerc et la rue d'Eu qui restent limitées à 50 km/heure.

L'hypercentre de la Commune, en l'occurrence, le segment de la Grande rue qui court de la ruelle St Pierre jusqu'à l'esplanade du Casino est désormais assimilée à une **zone de rencontre** : les piétons y ont la priorité absolue et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même s'il y a des trottoirs. La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h.

La piétonisation partielle et ponctuelle du centre-bourg s'organise de fait et semble fédérer les usagers : le marché se déploie ainsi chaque samedi, tout comme le concert estival de rue de la fin d'après-midi. Conformément à la requête des commerçants et de leur clientèle - et pas uniquement pour les commerces de bouche ! - les terrasses tendent à se généraliser, les réductions de chaussée (bas de l'avenue du général Leclerc, rue d'Eu) ralentissent naturellement la circulation... Le tout amène une réduction substantielle du flux et une piétonisation « naturelle ».

La rumeur d'une piétonisation complète de la Grande rue circule.... Pourquoi ? Selon quels fondements ? Peu importe, c'est le principe de la rumeur d'être la fumée du bruit (dixit Victor Hugo), **sachez simplement que c'est une affirmation tout à fait erronée et infondée.**

A noter aussi que la **zone bleue est mise en place à compter du 1^{er} juillet** (stationnement gratuit limitée à 1 h 30 avec disque de stationnement déposé derrière le pare-brise). Pour mémoire, les riverains peuvent se procurer un disque de stationnement résidents en Mairie, justificatif de domicile à l'appui. Les stationnements dépose-minute permettent eux, comme leur nom l'indique, un stationnement momentané, notamment pour déposer ou récupérer un piéton.



**ZONE
BLEUE**



Pour une circulation apaisée et un espace public mieux partagé !

Des aménagements complémentaires ?

Des vitesses excessives et des pratiques dangereuses au volant restent toutefois à déplorer sur certains axes et tronçons, notamment les pénétrantes, et justifient des mesures complémentaires. Si la pédagogie reste de mise, les contrevenants sont évidemment susceptibles d'être sanctionnés au gré des contrôles de police et de gendarmerie. La prise de fonction prochaine d'un policier municipal sera vraisemblablement de nature à renforcer les bonnes pratiques et à sensibiliser tout un chacun aux risques routiers.



Destinés à consolider le dispositif, ils sont soit en cours de réalisation soit seront concrétisés très prochainement, ainsi :

- Afin de sensibiliser les automobilistes à la vitesse, des **radars pédagogiques** sont en cours d'installation rue d'Eu, rue de Saint-Valéry, avenue de Dalhausen, ou encore au Bois de Cise (route du Vieux Chêne) ;
- Quatre **ralentisseurs** seront installés rue d'Eu pour obliger à décélérer et sécuriser l'accès au camping de la Cavée Verte ;
- De **nouveaux passages protégés** ont été créés avenue du général Leclerc et seront prochainement équipés d'un **éclairage nocturne dit « bleu police »** pour, là encore, renforcer la vigilance des conducteurs et les inciter à ralentir sur ces sections sensibles. Ce dispositif est susceptible d'être étendu à l'avenue de Dalhausen.



L'implantation de ces différents dispositifs s'effectue de la façon la plus rationnelle possible afin de ne pas impacter défavorablement le stationnement. Rappelons que les évolutions réglementaires nous obligent désormais à neutraliser 5 mètres de stationnement en amont des traversées piétons, afin d'améliorer le champ visuel des automobilistes.

Et surtout, leur mise en place est relativement consensuelle... **on ne badine pas avec la sécurité routière !**

Qu'on se le dise !

L'avenue du Général Leclerc est une pénétrante essentielle sur laquelle la vitesse est maintenue à 50 km/h pour les véhicules légers. Toutefois, pour conforter la sécurité des déplacements sur cette artère, il a été décidé d'y **limiter à 30 km/h la vitesse des poids-lourds et véhicules de plus gros gabarit comme les campings cars.**



... Un défi majeur : « bien vivre ensemble » !

Devinette :

Nous portons atteinte au « bien-vivre » ensemble.

Nous sommes des écarts, parfois graves, aux règles élémentaires de la vie en société.

Nous n'épargnons rien ni personne et sommes le fait d'individus, toutes catégories socio-professionnelles confondues, qui ont en commun d'être peu scrupuleux et peu respectueux des biens comme des personnes,

Nous sommes des mots, nous sommes des actes, nous sommes des manquements qui dégradent, qui dérangent, qui abiment, qui insultent, qui vandalisent, qui salissent, qui insécurisent souvent sans raison et sans but,

Nous ne sommes cependant pas une fatalité !

Nous sommes ?

Les incivilités !



Ces actes détestables qui empoisonnent le quotidien et la vie en commun. Là encore, nous sommes tous concernés : Victimes ou à l'origine d'incivilités !

La chronique d'une journée ponctuée d'incivilités ?

C'est dimanche, il fait beau. Certes, vous avez mal dormi- parce que votre voisin a coupé sa sono et éteint son barbecue très tard dans la nuit. Le karaoké à 2 h 00 du matin, ce n'est pas votre truc... Mais les beaux jours sont de retour et avec eux, le cortège des incivilités ordinaires. Le tapage nocturne en est une. Vous sortez de votre domicile avec la poussette du petit dernier, enfin vous essayez, une voiture est garée sur votre trottoir, impossible de passer. Vous sortez tout de même et rejoignez le premier passage protégé, les véhicules vous refusent la priorité et les conducteurs rouspètent de vous voir vous engager. Au fait, c'est limité à 30 Ces véhicules roulaient à vive allure. Combien de points en moins déjà pour un refus de priorité sur passage protégé ?

Tiens, des personnes ont du s'arrêter pour profiter de l'espace pique-nique... les détritiques et reliefs alimentaires n'ont manifestement pas trouvé le chemin de la poubelle pourtant toute proche. Combien de siècles faut-il déjà pour qu'une canette alu se décompose dans la nature ? C'est déjà le 17^{ème} mégot que vous dénombrez sur le sol, vous êtes à 300 mètres de chez vous.... Tiens, encore des sacs poubelles qui poussent sur les trottoirs en pleine semaine.... Les zones de tri et containers sont pourtant à proximité, quel que soit le quartier où l'on réside à Ault.

Vous écoutez la mer et le roulement des galets.... Finalement non, vous écoutez contraint et forcé la musique assourdissante du véhicule qui vient de se stationner à côté de vous, pile là où c'est interdit de se garer. Vous protestez poliment et essayez une bordée d'injures en qualité, je cite, de rabat joie entre autres mots fleuris.

Bon, jusqu'ici, ce n'est pas votre journée..... mais c'est sans compter sur la chance que vous portera peut-être la déjection canine dans laquelle vous venez de copieusement marcher. Zut, c'est le pied droit. Ne renonçant pas à votre déambulation, vous constatez que quelques tags sont venus agrémenter dans la nuit le pan de mur immaculé de la rue lambda... vous n'aimez pas les tags ? Tant pis pour vous qui, comme tous les contribuables, subirez indirectement le coût de la prestation de nettoyage et remise en état. Prestation, également éphémère. Mais frayeuse. Tiens, du mobilier urbain dégradé. Tiens, des plantations de l'espace public malmenées et qui ne surviendront pas au piétinement. Tiens encore un sac poubelle abandonné sur la chaussée et à demi éventré par des goélands.../...

... Un défi majeur : « bien vivre ensemble » !

(suite)

Dans votre malheur, vous venez d'éviter une autre déjection canine !

Par contre vous n'évitez pas les deux chiens qui ne sont pas tenus en laisse. Votre pantalon beige, désormais moucheté, est le plus à plaindre. Estimez-vous heureux, vous auriez pu être un jeune enfant et ne pas vous relever de cette renversante effusion de joie canine.

Une trottinette vient de passer à toute vitesse contre vous sur le trottoir.

En rentrant à votre domicile, Monsieur Tartempion vous salue et vous glisse qu'il a prévu de tondre sa pelouse en ce bel après-midi qui s'annonce. Sympa pour le voisinage qui en profitera pendant la sieste du dimanche. Point positif, vous n'entendez pas pendant la tonte les aboiements incessants du chien de Madame Tartempion.

Est-ce de cette vie quotidienne là dont nous voulons ?

Non !

J'en appelle une nouvelle fois au civisme : la bienveillance ne doit pas être qu'un mot, mais une façon de vivre collectivement.

Nous rappelons qu'en l'absence d'arrêté municipal, le règlement sanitaire départemental de la Somme s'applique (document consultable ici : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/index.php/les-reglements-sanitaires-departementaux-0>)

Ainsi tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage [...] est interdit de jour comme de nuit. Concernant plus particulièrement les travaux de bricolage ou de jardinage, ceux-ci ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h



Ce même règlement stipule que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse et qu'ils sont obligatoirement pourvus d'un procédé permettant l'identification de leur propriétaire. Ce dernier doit veiller à ce que son animal ne souille pas la voie publique ou les espaces verts par ses déjections, et se munir de tout moyen à sa convenance pour les ramasser. Pour faciliter le ramassage, la commune met à disposition des distributeurs de sacs.

Enfin, il est rappelé qu'il est interdit d'effectuer des dépôts d'ordures sur la voie publique et dans les espaces verts publics.

Tout ceci devrait aller sans dire, et pourtant....



Vous êtes témoins / victimes de faits d'incivilités, tapages nocturnes, dégradations, trafic divers surtout la nuit n'hésitez pas appelez directement la Gendarmerie au 03.22.60.12.17 (à la Communauté de Brigades de Saint Valéry sur Somme).

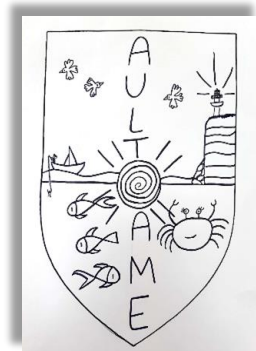
Nom de code : A.M.E

L'Aire Maritime Educative aura sa newsletter.



Vous connaissez sans doute le projet d'Aire Maritime Educative, porté depuis 3 ans par les élèves de la classe de CM1 – CM2 de Madame Saint-Yves et animé avec l'appui de Maxim Marzi, Guide nature en Baie de Somme.

Entre découvertes sur le terrain, sensibilisations à la flore, la faune et son habitat naturel en milieu marin, ce projet permet aux enfants de s'approprier une petite zone maritime littorale, d'en comprendre la vulnérabilité et de devenir les ambassadeurs de sa protection et de sa pérennité.



Entre autres activités, saviez-vous que les enfants avaient créé le blason Ault AME repris sur les publications de l'office Français de la Biodiversité ?

En cette fin d'année, à l'occasion d'une réunion le 5 juin à laquelle les enfants de CM avaient convié Monsieur le Maire, la newsletter « La Gazette de la Mer », entièrement conçue par les enfants en version numérique et papier, a été présentée. Son but ? Sensibiliser les lecteurs abonnés à la protection du littoral et présenter régulièrement les travaux des enfants dans le cadre du projet AME. Elle sera diffusée et relayée sur le site de la Commune à chaque parution. En exclusivité, quelques mots sur les nouveaux développements de la démarche AME en 2023-2024... Les CM de l'école Simone Veil porteront un projet en partenariat avec les écoliers d'autres écoles du territoire, également avec le collège de Mers-les-bains. Un autre projet se prépare, en lien avec une structure investi dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap.... Chut! Nous n'en dirons pas plus pour le moment, hormis que fédérer des publics distincts autour d'un sujet commun, ici la protection du littoral, constitue une excellente façon de sensibiliser à la différence, de cultiver la bienveillance et la tolérance. Comment suivre ces initiatives ? Découvrez la newsletter au plus vite !



L'actu en bref et en images !

Carnaval et défilé du 17 juin, des festivités hautes en couleurs !



Contacts et Informations pratiques !

Comment connaître le calendrier des événements et animations au fil de la saison ?

Plusieurs possibilités, les **panneaux d'information numérique** portent à votre connaissance de manière actualisée les dates et temps forts de la saison estivale, surveillez les affichages déroulants au fil des jours.



Une fois téléchargée, l'application **IntraMuros** (Sélectionnez Ault) vous livre toutes les informations et les dates à retenir quant aux événements et actualités de la Commune.

QR Code de téléchargement →



Vous utilisez internet ?

Rendez-vous sur le site web de la Commune (*Animations et festivités* <https://www.ault.fr/> rubrique « Animations et Festivités) et sa page facebook → <https://www.facebook.com/MairieAult>



Contacts et informations pratiques !

LA MAIRIE 27 bis grande rue
Le Site Internet : www.ault.fr
Facebook : Commune d'Ault .

L'ACCUEIL et SERVICES A LA POPULATION

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30-12h et 13h30-17h le vendredi 08h30-12h et 13h30-16h30 le samedi de 10h-12h
Téléphone : 03 22 60 41 21
Mail : secretariat.accueil@ault.fr

LES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX :

Comptabilité et gestion administrative des campings :

Téléphone : 03 22 60 36 40
Mail : comptabilite@ault.fr

Urbanisme :

Téléphone : 03 22 60 36 43
Mail : urbanisme@ault.fr

Ateliers Municipaux :

Téléphone : 03 22 60 36 35
Mail : servicestechniques@ault.fr

Animation - Relations avec les associations -
Transport scolaire :

Mail : j-noureux@ault.fr

Police municipale

Mail : policemunicipale@ault.fr

CCAS et affaires sociales : Accueil social assuré par Florence LEMOIGNE sur rendez-vous au : 06 71 08 87 51

Mail : ccas@ault.fr

Service Maintien à domicile (C. Chevallier)

Téléphone : 07 88 66 35 75

Mail : ccas@ault.fr

Bibliothèque Paul Éluard : 17 avenue du Général Leclerc

Téléphone : 03 22 60 52 21

Mail : bibliotheque@ault.fr

École Simone Veil : Rue de Dalhausen

Téléphone : 03 22 60 50 32

Mail : ecolematernelle-ault@wanadoo.fr

CONTACTER LES ÉLUS :

Marcel LE MOIGNE : le-maire@ault.fr

Téléphone : 06 73 64 22 67

Urbanisme - Environnement : Laurent CHOLET : l-cholet@ault.fr

Administration Générale Plan Communal de Sauvegarde Affaires sociales - Cimetière : Florence LE MOIGNE : f-lemoigne@ault.fr

Développement Local - Tourisme - Culture : Alain NICQUET : a-nicquet@ault.fr

Éducation - Évènementiel : Marie-Christine SAUZEAT : mc.sauzeat@netc.fr

SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE

Déchèterie d'Ault : Rue d'Eu à Ault

Téléphone : 03 22 26 28 67 Horaires : le lundi et du mercredi au samedi.

Période estivale : de 9h à 11h50 et de 14h à 17h50 (du 15/04 au 14/10).

Point d'information touristique – Au panier fleuri

7 avenue du Général Leclerc à Ault

